

Brevets—Loi

Nous avons présenté des amendements à l'étape du rapport pour donner aux Canadiens l'occasion de suivre le débat et de comprendre quelle était la position des partis. J'aurais pensé que s'ils avaient des arguments si solides pour défendre le projet de loi C-22, les députés ministériels auraient tenu absolument à les présenter. J'aurais cru que des 211 députés, la moitié au moins seraient intervenus pour exposer les solides arguments dont parle le ministre. Cela ne s'est pas produit. Très peu de députés ont pris la parole au sujet des amendements au projet de loi C-22 à l'étape du rapport.

Nous devons réfléchir très sérieusement au processus de l'étude au comité. Il est vrai que nous avons entendu un certain nombre de témoins, mais un nombre beaucoup plus grand voulaient se faire entendre. On a accordé un certain temps aux témoins, mais pas assez. On a accordé 45 minutes au Congrès du travail du Canada, à l'Association des consommateurs du Canada, au ministre de la Santé du Manitoba. On a donné 45 minutes à l'Organisation nationale anti-pauvreté et au Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile. Ce n'est pas suffisant pour examiner en profondeur les mémoires de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques et de l'Association canadienne de l'industrie du médicament. C'aurait été une occasion en or pour les députés de tous les partis de juger de la sincérité des propos contenus dans leurs mémoires.

Le ministre et ses prédécesseurs ont soutenu aussi bien à la Chambre qu'à l'extérieur de la Chambre que puisque le Canada doit évoluer dans la communauté internationale, notre système de réglementation concernant l'industrie pharmaceutique doit être compatible avec celui des autres pays du monde, et particulièrement avec celui des États-Unis. Par conséquent, notre système sera modifié. Il ne deviendra pas une copie conforme du système américain mais nous nous engageons dans cette voie. On a justifié la modification de nos lois et l'adoption du système américain par la nécessité d'être compétitifs sur les marchés internationaux. Voyons le processus de l'examen au comité.

• (1240)

M. Benjamin: Pour que nous puissions en arriver au libre-échange.

M. Dingwall: C'est exact. Les députés d'en face ont proposé que puisque c'est la voie que le gouvernement désire adopter, il faut, si l'on est logique et de bonne foi, que des personnes et des organismes des États-Unis comparaissent devant notre comité parlementaire pour exposer leurs vues sur le système actuellement en place aux États-Unis.

Je pense notamment à la *National Senior Citizens Organization* des États-Unis, au président de l'*United States Generic Pharmaceutical Industry* et au congressiste qui préside le sous-comité de la santé qui étudie actuellement le coût élevé des médicaments d'ordonnance aux États-Unis, M. Waxman, que j'ai rencontré. J'aurais cru que nous aurions tenté de faire venir quelques républicains devant le comité pour mieux comprendre toute la question. Mais ça n'a pas été le cas, on a abrégé le processus. On nous a empêchés, en limitant le nombre des témoins, d'entendre nos collègues et amis des États-Unis.

Est-ce que la motion a été présentée avant que les travaux ne débutent? Non. On a attendu jusqu'à ce qu'ait eu témoigné l'Association canadienne de l'industrie pharmaceutique, dont le président était à ce moment-là citoyen américain. Moi-même et, j'en suis certain, mes collègues du Nouveau parti démocratique, n'avions aucune objection à ce que cette personne compare au comité pour nous expliquer pourquoi il préconisait le projet de loi. Cependant, ce n'est qu'après que le principal protagoniste et grand artisan du projet de loi C-22, l'Association canadienne de l'industrie du médicament, a été entendu, que l'on a interdit à toutes les personnes susceptibles d'exprimer une opposition au projet de loi de se présenter devant le comité législatif.

Toute l'affaire, dès ses toutes premières étapes—par la manière dont le gouvernement a tenté de présenter le projet de loi en juin 1986—nous en dit long sur les intentions et les motifs des députés d'en face. Ainsi tout ce qui s'est passé à partir de ce moment-là jusqu'à présent, avec le temps imparti et la clôture appliquée au projet de loi en question, a suscité de grandes inquiétudes chez les Canadiens qui ont demandé aux députés de l'opposition de défendre leur cause devant la plus haute instance de notre pays, la Chambre des communes.

Le ministre a eu l'audace de parler des sondages. Il a dit qu'il défiait quiconque ici de réfuter ce sondage. Le sondage dont il parlait a été effectué par Decima Research. Cette société travaille pour le parti conservateur du Canada et elle a fait ce sondage parce que PMAC, l'organisme multinational qui est le principal protagoniste du projet de loi C-22, avait retenu ses services pour mener cette enquête.

Qu'on soit originaire d'Edmonton, de Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, y a-t-il une seule personne douée de raison qui ignorait quels seraient les résultats de ce sondage? Nous les connaissions avant qu'on fasse le sondage. Même ceux d'entre nous qui habitent la belle île du Cap-Breton savaient quels en seraient les résultats. Cela n'apprenait rien de nouveau aux députés. Les questions avaient été décidées d'avance et, naturellement, les réponses également. Mais c'était le sondage du ministre. Il a été effectué, je pense, entre le 26 février et le 4 mars 1987.

Le ministre a déclaré ici à la Chambre aujourd'hui qu'il défiait quiconque de réfuter les résultats du sondage en question. Les ministres doivent faire attention. Ils ont quelquefois des crises d'amnésie bien commodes. Le ministre a-t-il oublié le sondage de janvier 1987? Je voudrais rappeler les résultats de ce sondage, et je suis disposé à les déposer pour la gouverne des députés d'en face. Je sais que mon collègue, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) voudrait beaucoup avoir un exemplaire du sondage en question. Je vais donner à la Chambre les grandes lignes de ce sondage, que voici:

La majorité des Canadiens s'opposent au projet de loi visant à étendre la durée des brevets de médicaments et on rencontre un niveau d'opposition important chez les Canadiens de toutes conditions sociales.

Quels sont les chiffres? Dans ce sondage particulier, 58 p. 100 des Canadiens s'opposaient à ce qu'on modifie la Loi sur les brevets, 30 p. 100 étaient pour. Soixante-six p. 100 des habitants de la Colombie-Britannique y étaient opposés.

Je lirai la question afin de ne pas jeter le trouble dans l'esprit des députés d'en face, en particulier de la seule ministre présente à la Chambre actuellement. Je suis sûr qu'elle voudrait savoir quelle était la question, la voici: